

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILONG.

Procurations

Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA.

Excusés

Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Gregory BRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n° 2847 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI ;*

*VU la délibération n° 2906 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe GEMAPI ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe GEMAPI 2022 au sein des chapitres 65 et 011 de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 65 « Autres Charges de gestion courante »** : Il est proposé de procéder à l'augmentation de 22.032,00 € sur le compte 665548 afin d'y comptabiliser les contributions à l'EPTB « Fleuve Hérault ».
- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : Il est proposé de procéder à une diminution de crédits sur le compte 6218 pour un montant de 22.032,00 euros afin d'équilibrer l'augmentation des crédits au chapitre 65 ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°1 sans augmentation de crédit au sein de la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2022.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2965

Publication le 27/09/2022

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 27/09/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220926-8558B-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

**BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022****DECISION MODIFICATIVE N° I**

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-65548 « Autres charges de gestion courante – contributions »	+ 22.032,00 €	
011- 6218 « Charges à caractère général – cotisations »	- 22.032,00 €	
Total	0 €	0 €